

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité animateur ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 14 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	ARBENOITZ-LARRASOAIN	Andréa
Madame	ARBURUA	Naia
Madame	ARDANUY-SALINAS	Gabrielle
Monsieur	AUGUSTIN	Nicolas
Monsieur	AVRIL	Rémi
Monsieur	BALLERAT	Yann
Monsieur	BARBARA	Corentin
Monsieur	BARNETCHE	Imanol
Madame	BENETON	Michèle
Monsieur	BERGEON	Samuel
Monsieur	BILON	Steevens
Monsieur	BONHOMME	Nicolas
Madame	BONZOM	Nathalie
Madame	BOUILLIER-LOUDOT	Laurence
Madame	BOUTANT	Laëtitia
Monsieur	BRET-DIBAT	Baptiste
Monsieur	BRUGIER	Hugo
Madame	CARIO	Marine
Monsieur	CHAGNAUD	Alexis
Madame	CHARAFOU	Hichima
Madame	CLARK	Gabrielle
Madame	COELHO	Julie
Madame	COSTEDOAT	Margot
Madame	CRON	Anais
Madame	DECORS	Roselyne
Monsieur	DUBOIS	Sébastien
Monsieur	DURAND	Dylan
Monsieur	EVEN	Raphaël

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
 MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Madame	FLURIN	Léa
Madame	FRADETTE	Emilie
Madame	GACHIGNARD	Christine
Madame	GATINEAU	Cookie
Madame	GRIMALDI	Nora
Madame	JARNY	Mélodie
Madame	JOUNEAU	Odile
Madame	JOURDAIN	Fanny
Madame	LAFFENETRE	Audrey
Monsieur	LAGARDERE	Jessy
Madame	LALANNE	Maryna
Madame	LEMAIRE	Cassandra
Madame	LETIER	Edith
Madame	LEVILAIN	Lola
Madame	MARSAL	Charlyne
Madame	MEJIAS	Chloé
Madame	MENGUS	Aurélie
Monsieur	MERCIER	Sylvain
Madame	MESBAH	Loubna
Madame	MILLIASSEAU	Ophélie
Madame	MOTHE	Jessica
Madame	NAVARRÉ	Célia
Monsieur	OTHATCEGUY	Jean
Madame	PENIN	Romane
Madame	PEQUIGNOT	Héléa
Monsieur	PERCHICOT	Iban
Madame	PERFETTO	Romane
Madame	PETITFILS	Mélanie
Monsieur	PIAUD	Quentin
Madame	PRIETO	Anne
Monsieur	QUEVAL	Mathéo
Madame	ROY	Céline
Monsieur	SADEG	Chérif
Monsieur	SALIOU	Nicolas
Madame	SAUGUET	Marie
Madame	THEBAULT	Emmanuelle
Monsieur	THEUREAU	Timothée
Madame	VIDAL	Aude
Madame	ZAMORA	Amélie
Monsieur	ZAZOUN	Samy

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 14/02/2025

Pour la Rectrice de la région académique
 Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux,
 Chancelière des Universités
 Et par délégation,
 La Conseillère d'animation sportive


 Emmanuelle DJADJO